

À Paris, le 11 octobre 2018

OBJET : Relevé de décisions de la séance du 10 octobre 2018

Réunie le 10 octobre 2018, la Commission Juridique et de Discipline de la LNB a rendu la décision suivante :

Affaire 03 – Monsieur Bodian MASSA (Joueur de SAINT CHAMOND)

Incidents survenus à l'issue de la rencontre de LEADERS CUP PRO B SAINT CHAMOND / VICHY du 9 octobre 2018 (faute disqualifiante avec rapport) :

- Actes, gestes ou paroles contraires à la discipline du jeu et/ou relevant d'un comportement antisportif perpétrés sur et/ou autour de l'aire de jeu, avant, pendant ou après une rencontre officielle ou toute activité organisée par la LNB (cf. article 10 section 2 des règles de discipline).

- **Un match de suspension (1) avec sursis**